

## **AVIS**

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur l'exercice des activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 17 novembre 2021

**Demandeur** Ministre Sven Gatz

**Demande reçue le** 18 mai 2022

Demande traitée par Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances

Avis adopté par l'Assemblée plénière du 16 juin 2022

## **Préambule**

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg sur l'exercice des activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 17 novembre 2021.

Ce traité suit une recommandation du Conseil de l'Europe et a pour but la création d'un cadre bilatéral réciproque permettant au partenaire d'agents diplomatiques et consulaires d'effectuer un travail rémunéré. Dans le cadre de la politique d'égalité des chances entre femmes et hommes, il a été décidé de proposer à un certain nombre de pays, dont le Grand-Duché de Luxembourg, la négociation de tels accords bilatéraux.

## **Avis**

Brupartners ne formule pas de remarques quant au présent avant-projet d'ordonnance.

\* \*